



*Document réalisé par
le CRPF de
Champagne-Ardenne*

Document d'objectifs pour le site Natura 2000

Bois de la Côte à Nogent

Site Natura 2000 numéro régional 80; numéro national 325



Sylvain GAUDIN

Bernard PERRIN

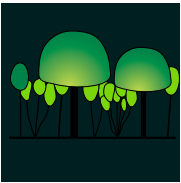
30 mars 2001 - version 2.6.

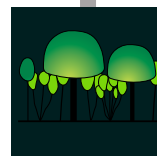
Introduction

La Directive «habitats» (Directive 92/43/CEE) est un instrument législatif communautaire qui définit un cadre commun pour la conservation des plantes et des animaux sauvages ainsi que pour celle des habitats d'intérêt communautaire. Elle prévoit la mise en place de zones spéciales de conservation (Directive habitats) et de zones de protection spéciale (Directive oiseaux) regroupées en un réseau appelé **Natura 2000**.

Au niveau français, chaque site retenu dans le réseau Natura 2000 doit être doté d'un plan de gestion appelé **document d'objectifs**. C'est ce document qui donne une synthèse périodique de l'état du site ainsi que les orientations préconisées. Il est établi en partenariat avec les différents acteurs locaux (propriétaires, élus, administrations, organismes socio-professionnels...) réunis au sein d'un comité de pilotage local, pour une durée de six ans. Le site faisant l'objet de ce document étant situé en forêt privée, la mission d'animation du comité de pilotage local et de rédaction du document d'objectifs a été confiée au Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne, par décision du comité de pilotage du 28 juin 2000.

Situé dans des conditions particulières tant au niveau de la topographie que du microclimat, le site Natura 2000 dit du **Bois de la Côte** (n°SPN: 325; n° régional: 80) abrite l'une des érablières de ravin les mieux développées et les plus typiques de Haute-Marne. La végétation au pied de vastes falaises ombragées y est nettement submontagnarde ce qui a motivé la demande d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope par la commune et justifie aujourd'hui le classement en zone spéciale de conservation.





0.1. Localisation du site

Ce site Natura 2000 de Haute-Marne fait partie du domaine biogéographique *continental*. La carte n°1 donne sa position au niveau national. Il est situé dans la région naturelle du Plateau de Langres (référence Inventaire Forestier National 52.6), à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Chaumont et une vingtaine de kilomètres au nord de Langres (voir carte n°2).

Localement (carte n°3), le site se trouve sur la commune de Nogent, au sud de Nogent-le-bas, au lieu-dit la Côte, en bordure de la forêt du Marsois.

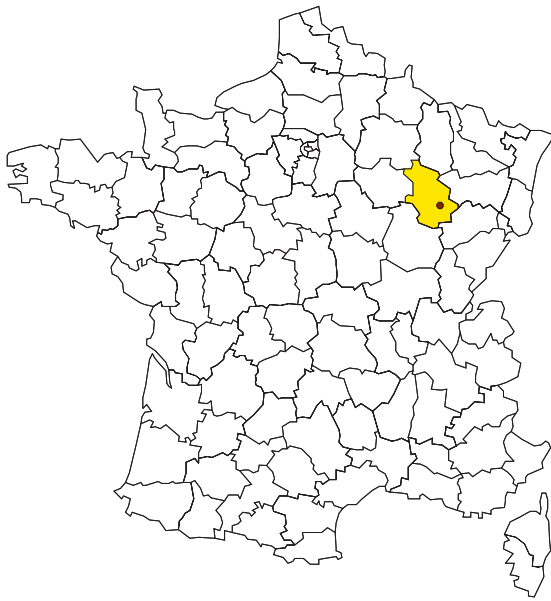
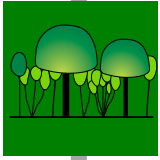
0.2. Données générales

La surface totale du site, est voisine de 8,3 ha. Cette surface est donnée par le Système d'Information Géographique *Map Info*, d'après les tracés effectués lors des relevés de terrain (quelques mesures faites au topofil et à la boussole, sur fond IGN). Cette surface peut donc être discutée –même si l'ordre de grandeur est exact– faute de relevés plus précis.

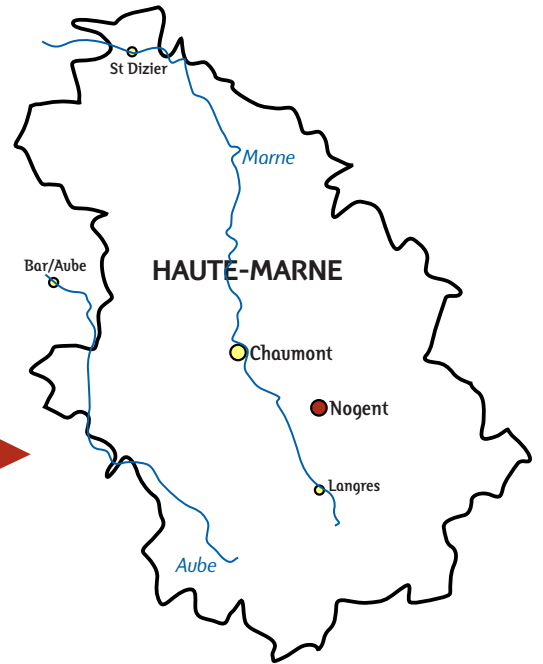
La surface cadastrale soumise à Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est de 5 ha 91. Le site Natura 2000 occupe donc une surface supérieure à celle définie dans l'arrêté de biotope. Cela est dû à une zone tampon de peuplements forestiers autour des milieux à Lunaire vivace.

0.3. Analyse de la propriété et de sa structure

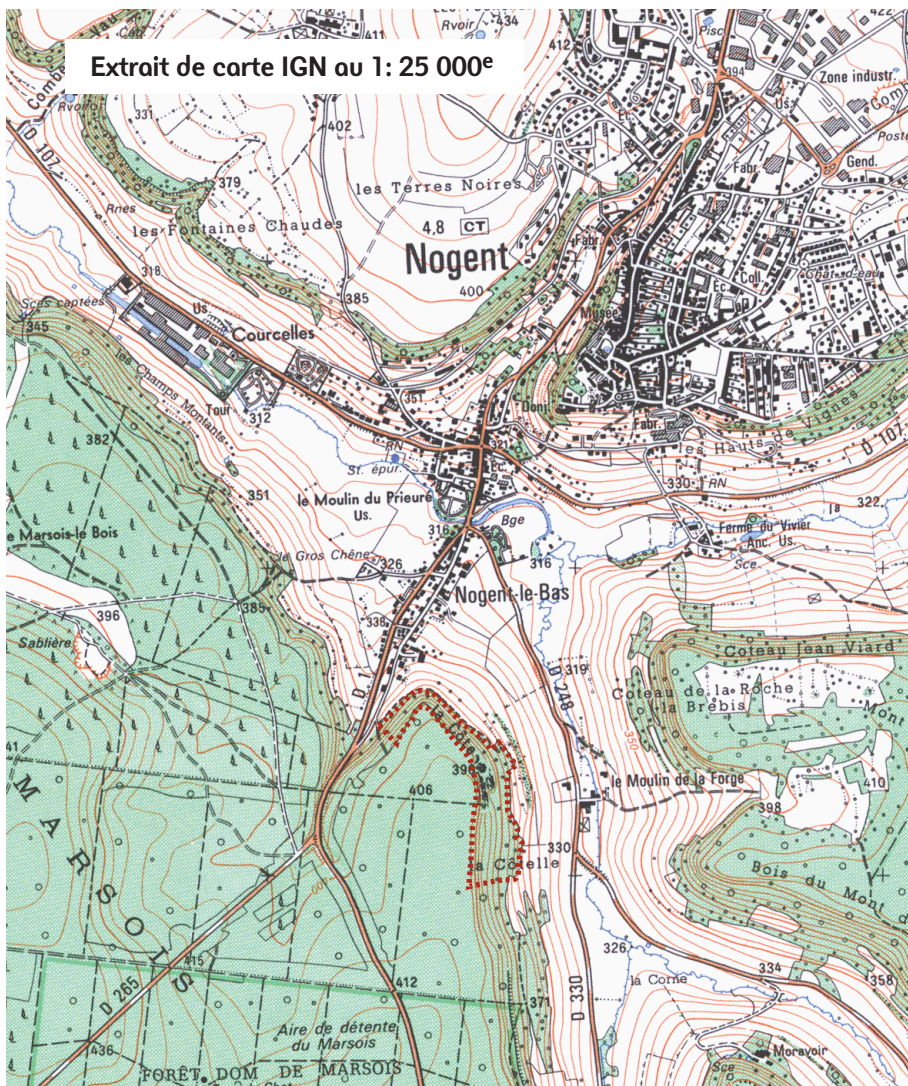
Ce site est composé de propriétés privées. Le principal propriétaire concerné est la Caisse des Dépôts et Consignations, la pointe est de la forêt du Marsois (grand massif forestier de 589 ha) constituant la zone principale du site. Le reste du site appartient à une dizaine de propriétaires de petites parcelles, d'une surface unitaire comprise entre 5 et 50 ares. La surface totale du site est de 8,3 ha.



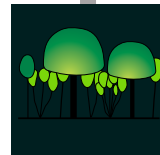
Carte 1 : localisation du site au niveau national



Carte 2 : localisation du site au niveau départemental



Carte 3 : localisation du site au niveau communal



1.1. Les caractéristiques écologiques générales du site

1.1.1. Topographie

Ce site se trouve en bordure d'une avancée de plateau d'altitude voisine de 400 mètres. Il intègre la bordure de plateau qui possède une pente forte donnant par endroits des secteurs de falaise (pouvant avoir 10 à 20 mètres de hauteur). Dans les secteurs de falaises, des pans de plusieurs mètres se sont détachés de la paroi et se sont stabilisés une dizaine de mètres plus bas. Le bas du site possède une pente plus douce. La différence d'altitude entre le haut et le bas du site peut atteindre une cinquantaine de mètres.

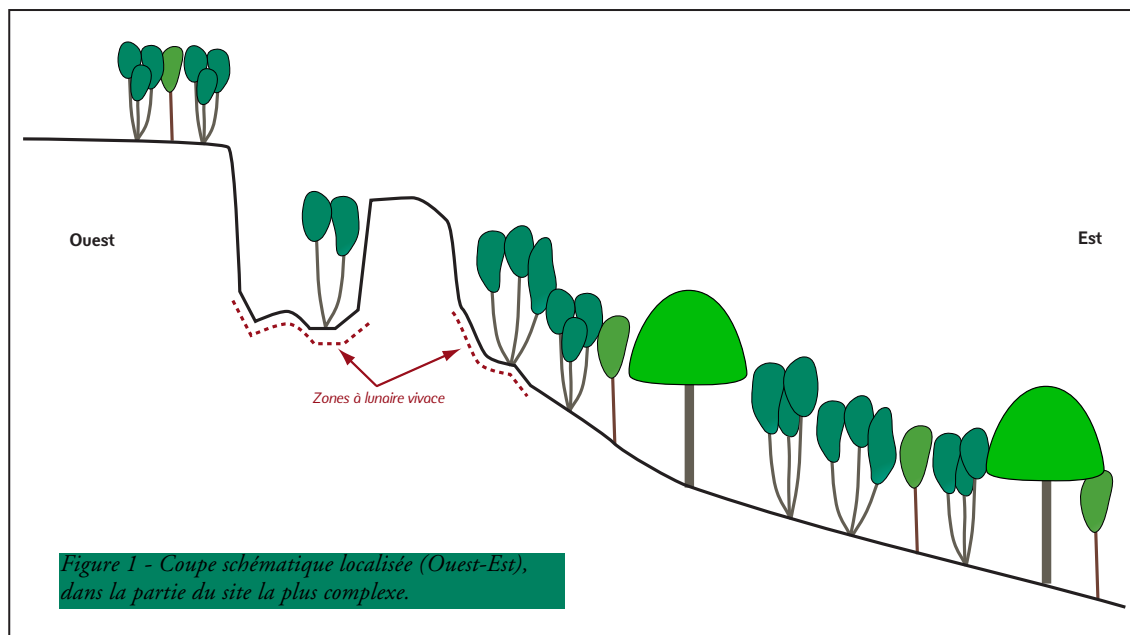


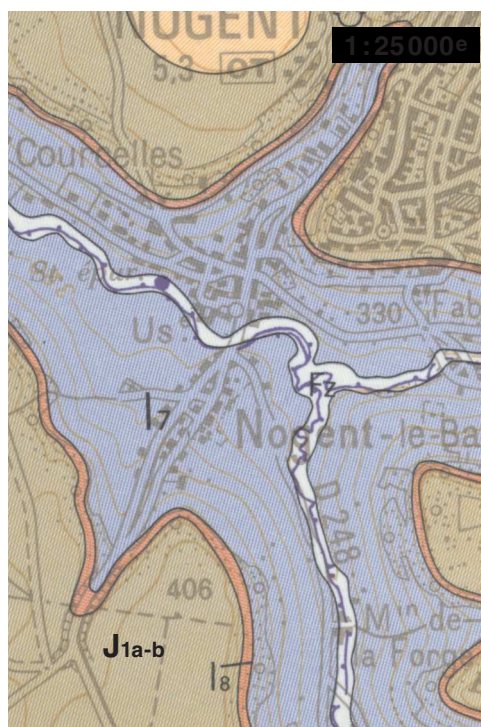
Figure 1 - Coupe schématique localisée (Ouest-Est), dans la partie du site la plus complexe.

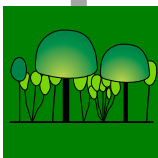
Une coupe schématique ouest-est a été réalisée (figure 1). Elle correspond à un exemple de secteur complexe (avec décrochement d'un pan de falaise). Un tel cas peut se rencontrer par exemple au niveau du point côté 396.

1.1.2. Géologie

Un extrait de carte géologique est fourni (carte n°4). Les calcaires durs du Bajocien (J1a-b) forment le plateau et peuvent donner en bordure les falaises. Ils reposent sur une couche peu épaisse de minerai de fer (une exploitation a été réalisée non loin du site) du Toarcien supérieur (I8). Viennent ensuite des marnes et argiles du Toarcien inférieur (I7). Ces couches ont été entaillées par les rivières qui ont creusé les fonds de vallée.

L'érosion de la falaise bajocienne est assez intense et les éboulis sont courants. Les décrochements sont plus rares. Des pans entiers de falaise calcaire peuvent se détacher et glisser sur les pentes marneuses pour s'arrêter quelques mètres en contre-bas.





Les sols développés au niveau des éboulis sont très superficiels et peu différenciés. La terre fine y est rare. En revanche, les sols situés plus bas dans la pente sont plus épais.

1.1.3. Climat

Le climat régional est un climat intermédiaire entre le climat océanique et le climat continental. Les contrastes thermiques saisonniers sont importants (tendance continentale), mais les précipitations sont fortes (750 à 1000 mm/an) (tendance océanique). Le diagramme ombrothermique de Chaumont (figure 2) indique les tendances générales de ce climat. La hêtraie est la formation climacique dans cette région.

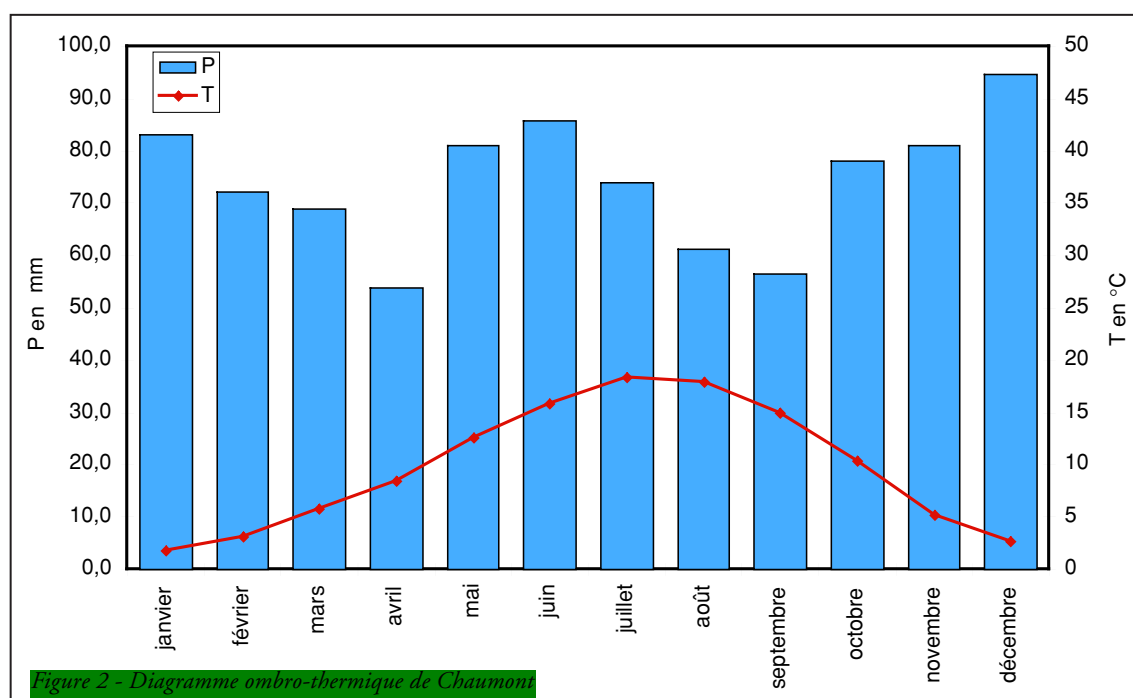


Figure 2 - Diagramme ombro-thermique de Chaumont

Le site possède des conditions mésoclimatiques particulières. L'exposition nord-est (ubac) implique un ensoleillement réduit et une évapotranspiration faible. L'humidité atmosphérique est donc importante au niveau du site. Les conditions mésoclimatiques peuvent ainsi être qualifiées de sub-montagnardes.

Dans la partie centrale du site, la présence d'éperons rocheux détachés de la falaise et d'arbres formant un couvert assez important crée une situation de confinement qui conduit à un microclimat particulier (conditions de fraîcheur et d'humidité soutenues). C'est dans cette zone où les conditions mésoclimatiques sont accentuées que peut se rencontrer une végétation sub-montagnarde (avec la présence notamment de la Lunaire vivace et du Scolopendre).

Pour conclure, les conditions naturelles (géologie, topographie, climat...) de ce site sont particulières. Elles créent des niches écologiques rares pour la région qui permettent le maintien d'espèces montagnardes, comme la Lunaire vivace.

1.2. La flore remarquable

Une étude complète de la flore de ce site a été effectuée par Jean-Marie Royer (Greffe, Comité ZNIEFF Champagne-Ardenne). Elle a donné lieu à la rédaction d'un document de synthèse qui est fourni en annexe 1. Les relevés de terrain réalisés

par le CRPF Champagne-Ardenne lors de la cartographie des habitats ont permis de retrouver les principales espèces citées dans cette étude.

Les conditions écologiques particulières de ce site permettent le maintien d'espèces végétales trouvées d'ordinaire en montagne. Une population importante de Lunaire vivace (*Lunaria rediviva*, L.) est notamment présente. Cette plante est protégée au niveau de la Champagne-Ardenne. Elle n'est actuellement signalée que dans quatre localités de Haute-Marne dont le présent site. D'autres plantes intéressantes –bien que ne figurant pas en annexe de la directive habitats– peuvent être rencontrées sur ce site, notamment la Pulmonaire obscure (*Pulmonaria obscura*, Dum.) qui est rare en Haute-Marne (sa distribution est plutôt continentale).

Au-delà même de la Lunaire, c'est le cortège assez complet de l'Érable à Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium* (L.) Newm.) et à Lunaire vivace (*Lunaria rediviva*, L.) qui fait l'originalité de ce site. Il correspond à l'habitat **Erable à scolopendre** (code Natura 2000 : 9180, Code Corine Biotope : 41-4.4).

A l'heure actuelle, aucune espèce végétale relevant des annexes de la directive habitats n'a été recensée. Il en est de même pour les espèces animales.



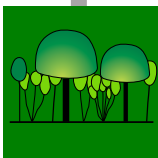
Lunaire vivace
(*Lunaria rediviva*, L.)

L'originalité de ce site repose sur la présence d'habitats particuliers à tendance submontagnarde. Ces habitats étant rares à l'étage collinéen, cela justifie des mesures de protection pour ce site.

1.3. Le recensement et la cartographie des habitats

Outre les travaux de recensement de Jean-Marie Royer qui donnent une vision quasi-exhaustive de la flore, une cartographie des habitats a été effectuée. Un premier recensement des habitats a eu lieu en mai 2000. La cartographie proprement dite a été réalisée en juillet 2000. Les habitats suivants ont été rencontrés :

- Végétation chasmophytique des pentes rocheuses (Corine biotope 62-1),



- Erablaie à scolopendre et à lunaire des pentes froides couvertes d'éboulis grossiers (Corine biotope 41-4.4; Natura 2000: 9180),
- Hêtraie-Chênaie continentale, calcicole à neutrophile, à *Aspérule odorante* et *Mélique uniflore* (Corine biotope 41-13.5; Natura 2000: 9130)

Il est possible qu'une autre variante de la Hêtraie-Chênaie soit présente sur le site. Il s'agirait de la **Hêtraie à tilleul calcaricole d'ubac** (Corine biotope 41-13.8; Natura 2000: 9130). En effet, le document de Jean-Marie Royer signale la présence sur les éboulis plus fins de la *Hêtraie froide à Dentaire pennée*. Cependant, s'il se peut que la Hêtraie à tilleul calcaricole d'ubac soit présente sur ce site (au niveau des zones de transitions entre l'Erablaie et la Hêtraie-Chênaie continentale, calcicole à neutrophile, à *Aspérule odorante* et *Mélique uniflore*, par exemple), sa présence n'a pu être validée sur le terrain. De plus, les relevés de végétation fournis dans le document de Jean-Marie Royer ne font pas mention de la *Dentaire pennée* (*Cardamine heptaphylla*, (Vill.) O.E. Schulz) ni de l'*Actée en épi* (*Actea spicata*, L.) qui sont les deux espèces les plus caractéristiques de cet habitat. Dans le doute, sa présence est signalée comme possible et les deux variantes de la Hêtraie ne sont pas différenciées sur la carte.

Pour le travail d'identification des habitats, les cahiers d'habitats forestiers ont été utilisés (ils sont fournis en annexe 2). La confirmation des résultats obtenus a été faite avec les fiches *Gestion forestière et diversité biologique* (ENGREF, ONF, IDF). Le tracé des limites d'habitats a été fait sur fond de carte IGN avec mesure de certaines distances au topofil. La carte des habitats est fournie en annexe 3.

Il est possible de donner un ordre de grandeur des surfaces occupées par chaque type d'habitat en utilisant les données fournies par le Système d'Information Géographique Map Info. Il faut cependant les relativiser, la méthodologie des relevés de terrain et la numérisation des cartes ne donnant pas de résultats précis. Ces réserves étant émises, la Hêtraie représenterait environ 85 % du site, l'Erablaie 10 % et la végétation des falaises 5 %.



Scolopendre (Phyllitis scolopendrium (L.) Neum.)